

## Le risque industriel

À Saint-Genis-Laval, les sites industriels Seveso induisant des risques potentiels sur la commune sont :

- **ADG CAMPINGAZ** implantée dans la Zone Industrielles « Le Favier » (RD342)

Un système de téléalerte a été mis en place pour informer la population en cas de risque imminent.

[S'informer et s'inscrire à la téléalerte](#)

- **ARKEMA** implantée à Pierre-Bénite et à Saint-Fons.

## Le risque de transport de matières dangereuses

À Saint-Genis-Laval, les matières dangereuses circulent par deux modes de transport :

- **Par route** : sur la RD 42 et sur l'autoroute A450.
- **Par canalisation** : trois canalisations transportant des matières dangereuses traversent la commune. Elles sont enterrées à au moins 80 cm de profondeur :
  - Dans la **ZAC des Barolles**, du rond point de la route de Vourles/chemin du Millénaire, le long de la route de Vourles et sur une partie de l'avenue Chanoine Cartellier.
  - Sur la **RD 42**, au sud du Chemin de Bernicot.
  - Le long du **Chemin du Millénaire**, du rond point de la route de Charly au rond point de la route de Vourles.

## Le risque de mouvement de terrain

À Saint-Genis-Laval, les secteurs concernés par le risque de mouvement de terrain sont :

- Au centre, **sur la crête qui passe de l'Observatoire au secteur de Montlouis** : les pentes peuvent y être fortes et des sources s'y trouver.
- À l'ouest, **au dessus de la RD342** : balme marquée en direction de la route de Brignais.

Par ailleurs, on trouve des cavités souterraines sur la commune autour du Fort de Côte Lorette, sur la pente Est du Plateau des Hautes-Barolles, au niveau du parc historique de Beauregard et en centre-ville.

Enfin, la commune peut être concernée par des phénomènes de retrait-gonflement des sols argileux qui affectent principalement le bâti individuel.

## Le risque sismique

La carte du zonage sismique français divise le territoire national en **cinq zones de sismicité** en fonction de la probabilité d'occurrence des séismes.

La ville de Saint-Genis-Laval est classée en **zone de sismicité faible**.

Connaître les zones de risques naturels et technologiques

*Cliquez sur la carte pour l'agrandir*

## Le risque d'inondation

La ville de Saint-Genis-Laval est concernée par **le risque d'inondation du ruisseau du Nant**, situé dans le bassin versant de l'Yzeron. Le Nant est canalisé ; il longe la Zone Industrielle du Favier.

Le phénomène d'inondation susceptible de se produire est **une crue de type rapide**.

Document

[Arrêté du 18 septembre 2023 reconnaissant l'état de catastrophe naturelle lors des inondations et coulées de boue du 03 juin 202 \(.pdf - 273.18 Ko\)](#)

*Cliquez sur la carte pour l'agrandir*

[Carte des zones inondables](#)

## Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Le DICRIM est un document réalisé par la ville dans le but **d'informer les habitants sur les risques naturels et technologiques qui les concerne**, sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mise en œuvre ainsi que sur les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque. Il vise aussi à indiquer les consignes de sécurité individuelles à respecter.

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) a été distribué à tous les habitants de la ville lors de la diffusion du magazine municipal en janvier 2025.

Document

[DICRIM : le plan familial, le kit d'urgence, les risques majeurs, les risques technologiques et naturels \(.pdf - 1.65 Mo\)](#)

## Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Le PCS définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Il établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune.

Le PCS permet de gérer **les trois phases d'une crise**, de n'importe quelle ampleur : avant (veille/vigilance), pendant (crise) et après (retour à la normale/retours d'expérience).

- La 1<sup>ère</sup> phase de la crise, à savoir la phase de veille et vigilance, permet de **regrouper le maximum d'informations** sur la situation. Les informations collectées permettent alors de décider du déclenchement du PCS en respectant la montée en puissance du dispositif. Toutefois, pour les événements d'occurrence rapide, la 1<sup>ère</sup> phase peut être occultée et c'est alors la phase de crise proprement dite qu'il faut gérer.
- Le PCS permet de gérer la 2<sup>e</sup> phase grâce à l'**activation de l'organisation communale de crise** et des supports opérationnels et à l'alerte de la population.

Le PCS doit permettre d'assurer la sauvegarde de la population, et non le secours qui est de la compétence des services extérieurs (pompiers, SAMU...).

Et pour anticiper la crise, mettez en place votre plan familial de sûreté (voir le document DICRIM ci-dessus).

## Quelles sont les personnes concernées ?

Tout **acquéreur** ou **locataire** de bien immobilier doit **être informé par le vendeur ou le bailleur de l'existence des risques auxquels ce bien est exposé**.

Un état des risques doit être annexé au contrat de location, à la promesse de vente ou à tout autre acte écrit.

Document

[Formulaire d'information d'état des risques et pollutions vendeur \(bailleur\) /acquéreur \(locataire\) \(.pdf - 582.97 Ko\)](#)

[En savoir plus sur l'information Acquéreur et Locataires sur l'état des risques et pollutions](#)  
[Ajouter aux favoris](#)